

République française

COMMUNE DE MALARCE SUR LA THINES ARDECHE

Séance du mardi 26 mars 2024

Date de la convocation: 20/03/2024

Membres en exercice :
8

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE à 18 h 00

Présents : 6

Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, Jean BYKENS, Valentin BESNIER, Philippe BRILLANT, Ronna CHALVET, Daniel GINIER

Votants: 8

Représentés: Emmanuel VERILHAC, Emilie MALEYSSON

Secrétaire de séance:
Daniel GINIER

Excusés:

Absents:

Objet: Acquisition parts BND - parcelles 320 B 408 et 410 - DE_2024_31BIS

Madame le Maire propose au conseil municipal d'acquérir la part de Monsieur PIAZZOLI Jean- François dans le BND :

- MALARCE-SUR-LA-THINES – 320 B 408 – Lieudit « Lachamp de la Rouveyrette » d'une contenance de 3HA 50A 00CA BND pour 87A 50CA
- MALARCE-SUR-LA-THINES – 320 B 410 – Lieudit « Lachamp de la Rouveyrette » d'une contenance de 4HA 41A 80CA BND pour 1HA 10A 45CA

La parcelle 320 B408 sera acquise au prix de 50 € et la parcelle 320 B 410 au prix de 550 €

Le conseil municipal, vu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré décide :

- **D'ACQUERIR** les parcelles 320 D 408 bnd pour 87A 50CA au prix de 50 € et 320 D 410 bnd pour 1HA 10A 45CA au prix de 550 €
- **D'INSCRIRE** la somme au budget
- **DE PRENDRE** en charge les frais annexes inhérents à l'acquisition
- **DE DONNER** l'autorisation à Mme le Maire de signer tous les documents nécessaires à l'acquisition

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Delphine FEUILLADE BRIERE



RF PRIVAS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 28/03/2024 007-210701470-20240326-DE_2024_31BIS-DE